

D.096 - Histoire occultée des faux hébreux : les Khazars - Partie 11

10. La version remaniée du Kol Nidre

En Russie, à cette période de l'histoire, il était de coutume, comme dans les autres pays chrétiens d'Europe, de prêter un serment, un vœu, un engagement... de loyauté envers les nobles, ou les seigneurs féodaux. Ce serment devait être prêté au nom de Jésus-Christ... Or ce fut après la victoire des Russes sur les Khazars, que la formulation du *Kol Nidre* a été modifiée. La nouvelle version du *Kol Nidre* est mentionnée dans le *Talmud* comme « la loi de révocation par avance des serments ». La prière du *Kol Nidre* était donc considérée comme une loi. Toute personne qui chaque année, à la veille du jour de l'expiation des péchés, récitait cette « loi de révocation par avance des serments », était censée obtenir de Dieu la dispense de remplir toutes obligations acquises par serment, pour toute l'année à venir. Comme nous l'avons vu, l'incantation de la prière du *Kol Nidre* à la veille du Jour de l'expiation des péchés, dégageait les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) de toutes les obligations prises par serment, par vœu, ou par promesse. Au risque de me répéter, j'insiste sur le fait que les serments, les vœux et les promesses faites par les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) étaient donc prononcées exactement comme les promesses que font les enfants en croisant les doigts, mais dans des situations infiniment plus sérieuses.

La version remaniée du *Kol Nidre* causa de sérieux problèmes aux « Juifs » (prétendus ou autoproclamés), lorsque sa traduction fut néanmoins découverte par les chrétiens... Car le *Kol Nidre* ne resta pas un secret très longtemps, malgré la déclaration du *Talmud* selon laquelle « la loi de révocation par avance ne fut pas rendue publique ». La version remaniée du *Kol Nidre* devint assez rapidement connue comme « le vœu des Juifs », et elle jeta un doute sérieux sur les serments, les vœux ou les promesses données aux chrétiens par les Juifs (prétendus ou autoproclamés). Les chrétiens se mirent bientôt à penser que les serments, les vœux

ou les promesses, ne valaient rien du tout quand elles étaient données par des « Juifs » (prétendus ou autoproclamés). Et c'est ce qui fut à la base des soi-disant « discriminations » dont ils furent « victimes » de la part des gouvernements, des nobles, des seigneurs féodaux et autres, qui exigeaient simplement un serment d'allégeance et de loyauté véritable de la part de ceux qui étaient leurs sujets.

En 1844, une intelligente tentative visant à corriger cette situation fut entreprise par un groupe de rabbins allemands... Cette année là, ils rassemblèrent une conférence internationale de rabbins à Braunschweig, en Allemagne. Ils tentèrent d'éliminer complètement la prière du *Kol Nidre* de la cérémonie du jour de l'expiation des péchés, et d'en abolir la version remaniée ainsi que la version initiale de toutes leurs cérémonies religieuses. Ils pensaient que ce prologue profane à la cérémonie du jour de l'expiation des péchés, était vide de toute spiritualité et n'appartenait pas au rituel des synagogues. Cependant, la grande majorité des rabbins assistant à la conférence de Braunschweig étaient originaires d'Europe orientale... Ils représentaient les congrégations des « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) parlant le yiddish, et dont les ancêtres étaient les Khazars. Ils insistèrent pour que la version remaniée du *Kol Nidre* soit strictement maintenue telle quelle était, et qu'on continue à la réciter le jour de l'expiation des péchés. Ils demandèrent qu'elle soit maintenue dans la forme exacte dans laquelle Meir ben Samuel l'avait rédigée six siècles auparavant, juste après la conquête russe. Aujourd'hui encore, elle est scrupuleusement récitée dans cette forme précise, par tous les « Juifs » du monde (prétendus ou autoproclamés tels, s'entend)... Mais mon cher Docteur Goldstein, les 150 millions de chrétiens des États-Unis d'Amérique vont-ils eux aussi ressortir les réactions qui furent les leurs au Moyen Âge, lorsqu'ils apprendront à nouveau le sens véritable du *Kol Nidre* ?

D.091 - Histoire occultée des faux

hébreux : les Khazars - Partie 6

5. Rôle du Talmud dans le judaïsme actuel, exemple de la prière du Kol Nidre

En renfort des déclarations faites par les spécialistes mondiaux sur le statut actuel du *Talmud*, de nouvelles preuves de son influence considérable parmi les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) nous sont fournies par le rabbin Morris N. Kertzer, dans son article « Qu'est-ce qu'un Juif », déjà cité. Cet article nous montre également une photo bien sympathique : celle d'un homme assis sur un fauteuil, avec un livre grand ouvert sur ses genoux ; autour de lui, se tiennent une douzaine d'homme et de femmes assis sur le sol, tout souriants ; ils semblent témoigner une grande attention à l'homme assis sur le fauteuil, également souriant, le grand livre ouvert sur les genoux ; il en lit manifestement un passage aux personnes assises par terre ; et la photo montre qu'il souligne sa lecture en faisant de beaux gestes avec ses mains. En légende de cette photo, nous avons le texte suivant :

« Les adultes aussi étudient les anciennes écritures. Le rabbi, qu'on voit ici sur le fauteuil, dirige un groupe de discussion sur le *Talmud*, avant la prière du soir. »

Cette image et sa légende nous montrent toute l'importance du *Talmud* dans l'emploi du temps quotidien des « Juifs » d'aujourd'hui (prétendus ou autoproclamés tels). En fait, le *Talmud* est inculqué à leurs enfants dès qu'ils sont capables de lire ; et si le *Talmud* est « le livre utilisé pour la formation des rabbins », il est également le livre qui sert à former l'esprit de la masse des « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) dès leur plus jeune âge. À la page 11 de *l'Histoire du Talmud*, dont la première édition a été revue par le très célèbre rabbin Docteur Isaac M. Wise, Michael Rodkinson déclare :

« Le Juif moderne est le produit du *Talmud*. »

Or pour le chrétien moyen, le mot « *Talmud* » est simplement l'un de ces nombreux

mots étranges, qui gravitent autour du culte religieux pratiqué dans leurs synagogues par les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés). De nombreux chrétiens n'ont même jamais entendu parler du *Talmud*. Très peu de chrétiens ont une vague idée de son contenu. Un petit nombre seulement sait que le *Talmud* fait partie intégrante du culte religieux connu d'eux sous le nom de « judaïsme ». Ils croient que le *Talmud* est une sorte de Bible pour les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés), et le classent dans la catégorie des grands textes spirituels. Mais seul un nombre infime de chrétiens a une idée précise du contenu du *Talmud*, et du rôle qu'il joue dans la vie quotidienne des « Juifs » (prétendus ou autoproclamés). Si vous en voulez la preuve, mon cher Docteur Goldstein, je vous suggère de faire le compte des chrétiens que vous connaissez qui savent, même de loin, ce qu'est la prière du *Kol Nidre* récitée dans les synagogues le Jour de l'expiation des péchés.[1]

À la page 539 du *Volume VIII* de l'*Encyclopaedia Judaica*, que vous pouvez consulter à la Bibliothèque du Congrès, à la Bibliothèque Publique de New York, ainsi que dans les bibliothèques de toutes les villes importantes, vous découvrirez la traduction anglaise officielle de la prière connue sous le nom de *Kol Nidre*. Cette prière sert d'ouverture à la cérémonie du jour de l'expiation des péchés. Elle est psalmodiée trois fois de suite par toute l'assemblée des fidèles, ainsi que par le rabbin qui officie depuis l'autel. Dès la fin de la récitation du *Kol Nidre*, la cérémonie du jour de l'expiation des péchés commence[2], et le jour de l'expiation des péchés est le jour le plus sacré des « Juifs » (prétendus ou autoproclamés). Partout au monde, la cérémonie est intensément suivie. La traduction anglaise officielle de la prière du *Kol Nidre* est la suivante :

« De tous les vœux, les engagements, les serments, les anathèmes — portant le nom de *konam* ou *konas*, ou n'importe quel autre nom — que l'on pourrait prendre, faire, jurer ou promettre, ou par lequel nous pourrions nous lier d'une manière quelconque entre ce jour de l'expiation et le suivant (dont nous attendons l'heureuse venue), nous nous repentons par avance. Puissent-ils être absous, pardonnés, annulés, nuls et non avenus ; ils ne doivent nous lier d'aucune manière, ni avoir un pouvoir quelconque sur nous. Les vœux ne doivent pas être considérés comme des vœux, les obligations ne doivent pas être obligatoires, ni les serments être des serments. »

Le contenu de la prière du *Kol Nidre*[3], apparaît dans le *Talmud* au *Livre de Nedarim* 23a-23b :

« Et que celui qui désire qu'**aucun des vœux qu'il prendra pendant l'année ne soit valide, se présente au début de l'année et déclare : "Tous les vœux que je prends, dans le futur seront nuls [1]**. (Ses vœux ne seront donc pas valides), pourvu qu'il se souvienne de cela au moment où il fera le vœu." (Les parenthèses se trouvent dans l'*Édition Soncino*.)

[1] Cela pourrait être l'origine de la coutume de réciter le *Kol Nidre* (une formule pour la dispense de suivre les vœux) avant la cérémonie ayant lieu la veille du jour de l'expiation des péchés (Ran). (...) Bien qu'une référence au début de l'année soit faite ici, le jour de l'expiation des péchés a probablement été choisi pour sa grande solennité. Mais en tant que partie intégrante du rituel de cette journée, le *Kol Nidre* est **postérieur au *Talmud***, et comme la déclaration suivante de Rabbi Huna ben Hinene nous l'apprend : "**la loi de révocation par avance n'a pas été rendue publique**". »

L'étude la plus sérieuse de la prière du *Kol Nidre* (« De tous les vœux... ») nous a été laissée par le Professeur Théodore Reik, éminent psychanalyste, l'un des disciples directs du Docteur Sigmund Freud. L'analyse qu'il fait du contexte historique, religieux et psychologique, ayant donné naissance à la prière du *Kol Nidre*, nous présente le *Talmud* sous son jour véritable. Cette étude fondamentale apparaît dans le premier livre du Professeur Reik, intitulé : *Le Rituel, Étude psychanalytique*. À la page 168 de l'ouvrage, dans le chapitre consacré au *Talmud*, le Professeur Reik écrit :

« **Ce texte a pour effet de déclarer invalides tous les vœux pris par le croyant, entre un jour de l'expiation des péchés et le suivant** ».

Maintenant, mon cher Docteur Goldstein, avant de vous expliquer comment la terminologie actuelle du *Kol Nidre* fut introduite dans la cérémonie du jour de l'expiation des péchés, j'aimerais vous citer un autre passage de l'*Encyclopaedia Judaica*... L'*Encyclopaedia Universalis Judaica* confirme le fait que la prière du *Kol Nidre* ne doit pas être entendue dans un quelconque sens spirituel, comme on

pourrait le croire, compte tenu du fait qu'elle est récitée pour ouvrir la cérémonie du jour de l'expiation des péchés[4]. À la page 441 du volume VI, l'*Encyclopaedia Judaica* indique, sans l'ombre d'un doute, quel est le sens du *Kol Nidre* :

« Le *Kol Nidre* **n'a absolument rien à voir avec l'idée générale qui se dégage du jour de l'expiation des péchés** (...). En outre la prière du *Kol Nidre* a atteint une popularité et une gravité extraordinaire en raison du fait qu'elle est la **première prière récitée le jour le plus saint du judaïsme.** »

Mon cher Docteur Goldstein, préparez-vous à connaître le plus grand choc de toute votre vie... car maintenant que vous connaissez le sens véritable du *Kol Nidre*, vous allez être consterné d'apprendre qu'un grand nombre d'Églises protestantes font sonner leurs cloches le jour de l'expiation des péchés, pour célébrer ce jour sacré avec les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés tels)... Comment la hiérarchie ecclésiastique peut-elle être aussi stupide ?

Après ce que j'ai pu apprendre par une investigation superficielle, je me demande s'il s'agit d'un cas de stupidité, ou plus exactement de cupidité. Avec ce que vous savez déjà, et avec ce que vous allez encore apprendre avant la fin de cette lettre, vous pourrez trancher vous-même cette question, et me dire s'il s'agit d'un cas de stupidité, ou bien d'un cas de cupidité.

L'article suivant a été publié dans le *World Telegram* de New York, le 7 octobre, il y a seulement quelques jours. Le titre de l'article était : « LES FESTIVITÉS JUIVES FINIRONT AU COUCHER DU SOLEIL », et compte tenu de la disposition du journal, il était complètement impossible de manquer cet article :

« Toutes les synagogues et les temples protestants de la ville étaient bondés hier soir, quand la fête de 24 heures allait démarrer. Le Docteur Normal Salit, président du *Conseil des Synagogues d'Amérique* qui représente les trois principales confessions israélites, a invité les pratiquants de toutes les autres religions à **se joindre à la fête.** (...) Rompant les barrières religieuses, **un grand nombre d'Églises protestantes de la ville firent retentir leurs cloches la nuit dernière, afin de sonner le *Kol Nidre*, mélodie traditionnelle utilisée pour ouvrir la fête de *Yom Kippur*.** Ce geste de bonne volonté avait été suggéré par le ***Conseil Protestant* de Manhattan.** »

Voilà qui surpasse tout ce qui est jamais parvenu jusqu'à mon attention concernant l'ignorance et l'indifférence du clergé chrétien, face aux aléas que connaît la foi chrétienne aujourd'hui. D'après mes contacts personnels dans un passé récent avec l'*Office Protestant* de Manhattan, je n'ai que peu d'espoir de les voir nous aider un jour, dans une défense commune des intérêts du christianisme, face à ses ennemis consacrés. À chaque fois que nous aurions pu nous rencontrer pour aborder le problème, ils ont plié sous la pression exercée sur eux par « leurs contacts dans le monde juifs ». Si la situation n'était pas si tragique, je crois que de telles déclarations pourraient faire rire à gorge déployée... « De nombreuses églises chrétiennes ont fait carillonner leurs cloches » ! ainsi que le rapporte le Conseil Protestant, « afin de sonner le *Kol Nidre*, la mélodie traditionnelle utilisée pour ouvrir la fête de *Yom Kippur* »... Bon Dieu ! Il y a bien là pourtant un objet de risée, et ce sont les chrétiens, ils sont roulés dans la farine par ces « juifs » (prétendus ou autoproclamés) ! Mais enfin, où donc commence l'abus de confiance ? et quand finira la violation de la foi !

Les termes actuels de la prière du *Kol Nidre* datent du XI^e siècle. Un revirement politique en Europe orientale, a contraint les prétendus ou autoproclamés « juifs » qui s'y trouvaient, à adopter la terminologie actuelle pour la prière du *Kol Nidre*. Cette affaire capitale nécessite que je vous raconte toute l'histoire des prétendus ou autoproclamés « juifs » d'Europe orientale. Mais avant de vous raconter ici, le plus brièvement possible, l'histoire des « juifs » de l'Europe orientale, j'aimerais citer un autre passage assez court de l'*Encyclopaedia Judaica*. En tant qu'analyse des événements qui provoquèrent le choix de la terminologie actuelle de la prière du *Kol Nidre*, la page 540 du volume VII de l'*Encyclopédie Judaica* nous donne :

« **Une altération importante dans la terminologie du *Kol Nidre*** a été faite par le beau-fils de Rashi : Meir ben Samuel, **qui a changé l'expression originale : “depuis le dernier jour de l'expiation des Péchés jusqu'à celui-ci” en : “depuis ce jour de l'expiation des péchés jusqu'au suivant”** ».

Vous ne me contredirez pas, mon cher Docteur Goldstein, si je vous dis que Meir ben Samuel savait pertinemment ce qu'il faisait, lorsqu'il a introduit cette nouvelle terminologie. En effet, cette forme altérée du *Kol Nidre* accorde à celui qui la prononce la dispense de respecter tout serment, tout vœu, ou tout engagement, au

cours de toute l'année qui va suivre. Exactement comme ces licences que le gouvernement fédéral accorde pour un an. La version altérée du *Kol Nidre* confère l'impunité par avance, à ceux qui ne voudraient pas observer leurs serments, leurs vœux, ou leurs engagements. Mais attention, chaque année il est nécessaire de « recréditer » cette licence qui révoque automatiquement par avance tous les serments, les vœux, ou les obligations qui seront prises au cours de l'heureuse année qui vient. La seule condition formelle est de se montrer à nouveau dans une synagogue, chaque jour de l'expiation des péchés, et de réciter à nouveau la formule magique du *Kol Nidre*. Mon cher Docteur Goldstein, aurais-je le culot de vous demander si vous approuvez cela ?

Les notes de l'Édition Soncino sur le passage contenant la première formulation du *Kol Nidre*, nous indiquent que cette prière a été choisie comme l'ouverture du jour de l'expiation des péchés, longtemps après que la rédaction du *Talmud* ait été achevée (entre 500 et 1000 de notre ère) : « le *Kol Nidre*, comme part du rituel du jour de l'expiation des péchés, est postérieur au *Talmud*. » Cela confirme que Meir ben Samuel, qui est l'auteur de cette version altérée du *Kol Nidre*, vécut au 11^e siècle de notre ère. De plus, les « juifs » d'Europe orientale (prétendus ou autoproclamés), virent évidemment qu'il serait judicieux de cacher aux chrétiens leur attitude vis-à-vis des serments, des vœux, etc., comme l'atteste cette seconde phrase de la note de l'Édition Soncino : « la loi de révocation par avance des vœux, n'a pas été rendue publique... »

[1] La fête de Yom Kippur. Article de l'Encyclopaedia Universalis 1996 :

« La plus solennelle des fêtes religieuses juives, (...). Au cours de cette fête de l'Expiation des péchés, on restaure la relation d'amitié du fidèle avec Dieu. (...) La confession des péchés est accompagnée de prières de supplication par lesquelles on implore le pardon divin (...). À l'origine, le grand prêtre exécutait au Temple une cérémonie sacrificielle complexe (...). À la fin de la cérémonie, on conduisait au désert, où il était voué à la mort, un bouc émissaire qui portait symboliquement les péchés de la nation. (...) La veille du Yom Kippur, l'office synagogal commence avec le *Kol Nidre*, qui est suivi d'une absolution. »

[2] Cette ouverture se fait un soir, et la fête dure 24 heures.

[3] *Kol Nidre* étant les deux premiers mots de la prière : « **De tous les vœux** (...) nous nous repentons. »

[4] Le « jour du Grand Pardon », et que par conséquent, en suivant une logique assez corrompue, le *Kol Nidre* ne serait pas un acte répréhensible que l'on entend commettre avec la bénédiction du rabbin, mais serait au contraire un péché, pour lequel on demande pardon au cours de cette cérémonie...